



VILLE DE
Sainte-Luce
sur Loire

Présentation du Projet Educatif de Territoire (PEDT)

Conseil municipal du 7 avril 2015

Qu'est ce que le Projet Educatif de Territoire (PEDT) ?

Le PEDT est un outil collaboratif qui vise à rassembler l'ensemble des acteurs éducatifs pour garantir la continuité et la complémentarité entre le temps scolaire et les activités périscolaires

Ce document rédigé par la ville est obligatoire dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires

→ Signature avec la DASEN, la CAF et le préfet

Quel public? Tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires

Quels objectifs?

- favoriser les échanges et la coordination entre les acteurs dans un but de réussite éducative sur le territoire
- contribuer au développement de la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant
- s'adapter au contexte local (atouts, faiblesses, ressources) pour construire l'offre d'activités adéquates

Quel contenu?

Il répond à un cahier des charges fixé par le code de l'éducation (activités, objectifs, acteurs, suivi...)



VILLE DE
Sainte-Luce
sur Loire

Le Projet Educatif de Territoire à Sainte Luce sur Loire

Contexte et diagnostic :

- Un travail partenarial avec les acteurs éducatifs antérieur à la mise en oeuvre de la réforme
- Une nécessaire articulation du PEDT avec les dispositifs déjà existant :
 - Contrat Enfance Jeunesse
 - Projet Educatif Local
- Un diagnostic participatif déjà réalisé lors de l'élaboration du PEL (2012/2015)
- Un projet évolutif reposant notamment sur les échanges d'un comité de travail spécifique

Démarche mise en oeuvre :

- La primauté de l'intérêt de l'enfant
- La consécration de la reconnaissance de chacun des acteurs éducatifs, dans une logique de partenariat
- La volonté de faciliter les échanges (avec les parents, entre les équipes de professionnels...) au travers d'espaces privilégiés
- Un enjeu de participation (des enfants, des parents, des associations...)

→ Rédaction concertée avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, associations de parents d'élèves, parents indépendants, élus...)

Objectifs du PEDT lucéen :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, en lien avec le PEL
- renforcer la complémentarité et la cohérence éducative afin de favoriser la réussite pour tous et le respect du rythme de l'enfant
- faciliter l'accès de tous à une offre périscolaire diversifiée et de qualité
- établir une continuité dans la journée de l'enfant en veillant à ne pas tomber dans le suractivisme
- développer l'autonomie, la responsabilisation et la notion de „vivre ensemble“ auprès des enfants lucéens
- rendre l'acteur enfant de ses temps périscolaires en l'associant notamment dans l'élaboration et l'évaluation des activités

Réalisation concrète:

- 1) Depuis septembre 2013, une organisation différenciée par groupe scolaire
→ Pérennisation en 2014/2015 sur la base du questionnaire destiné aux parents d'élèves et poursuite de l'évaluation en continu

- 2) Mise en oeuvre du nouveau temps TAP de manière quotidienne :
 - * temps gratuit se déroulant au sein même des écoles
 - * volonté de contribuer à l'épanouissement individuel, de susciter la curiosité et de favoriser la participation de tous les enfants
 - * approche ludique, basée sur le plaisir et le volontariat des enfants tout en tenant compte de leurs attentes
 - * fréquentation par près de 75% des élèves
 - * accompagnement des enfants par du personnel qualifié
 - * mise en place d'activité diversifiées et innovantes

Réalisation concrète:

3) La complémentarité du temps TAP avec les autres temps :

* lien fort avec le temps du midi : même équipes d'encadrement, objectif partagé d'initiation et de découverte, articulation et équilibre des ateliers dans la thématique et les tranches d'âge, intervention de partenaires externes pour enrichir l'offre (clubs sportifs, AML, nutritionniste, ludothèque...) temps propice aux échanges avec les enfants

* un rôle de pivot entre le temps scolaire (temps d'échanges entre équipe et passerelles, déroulé tenant compte de l'état de fatigue des enfants), les activités multisports (mise en place d'une navette) et le temps périscolaire du soir (uniformisation tarifaire entre accueil périscolaire et études) et les APC des enseignants

* des objectifs pédagogiques communs avec le temps extrascolaire mis en oeuvre par des équipes de direction territorialisées pour un meilleur suivi

Avenir du PEDT :

Un projet établi pour trois ans mais qui est évolutif

Importance d'une évaluation constante et partagée par
les différents acteurs éducatifs



Une coordination assurée par la ville mais articulée
avec les travaux du comité de travail

Les thèmes travaillés au sein du comité de suivi :

Groupe maternelles : Accompagnement des enfants à la restauration scolaire et place des ATSEM

Groupe élémentaires : La communication des activités auprès des parents – l'inscription aux activités – rédaction concertée d'un document de présentation du TAP

- Validation de l'organisation 2015/2016 au sein des divers groupes scolaires d'ici la fin du mois d'avril